



Les Amis de la Terre

Campagne Responsabilité des Acteurs Financiers
2B rue Jules Ferry – 93 100 Montreuil
tél : 33(0)1 48 51 18 98
e-mail : lucie.pinson@amisdelaterre.org

Frédéric Oudéa, Directeur Général
Société Générale
Tour Société Générale, La Défense
75886 Paris Cedex 18

Lundi 6 janvier 2013, Paris

Objet: Réponse à la réponse de Société Générale sur son soutien au projet Alpha Coal

Monsieur,

Nous avons bien reçu la réponse de la Société Générale à notre courrier que nous vous avons adressé le 24 octobre 2013 concernant le projet Alpha Coal. Suite aux nombreuses erreurs que celle-ci contient, nous vous adressons à notre tour les précisions suivantes:

L'accessibilité du charbon dont vous parlez est inexacte et repose sur une lecture tronquée et réductrice des coûts induits par sa combustion. En effet, si la production d'électricité à partir de charbon est peu chère et très profitable pour les entreprises exploitantes et productrices, c'est sans compter les coûts colossaux des dommages environnementaux et sanitaires qu'elle cause et qui ne sont portés que par les communautés locales (ou nationales quand les dépenses de santé sont mutualisées avec un système de sécurité sociale). Les conditions d'exploitation du charbon sont très dures pour les travailleurs dont l'environnement local est pollué et détruit par les sites miniers et le développement des infrastructures de transport corrélées. La combustion du charbon est quant à elle responsable d'importantes émissions de gaz et particules volatiles toxiques et polluantes telles que des particules de dioxyde de soufre, des oxydes d'azote, des suies, de l'arsenic ou du mercure. Celles-ci ont un impact désastreux sur la santé des populations locales et la qualité de l'air. L'accessibilité du charbon dont vous parlez est donc totalement artificielle et il conviendrait d'inclure l'ensemble des coûts indirects pour comparer le véritable bilan économique du charbon aux alternatives plus sobres et renouvelables en vérité plus compétitives. Nombreux sont les rapports, tels que ceux de Greenpeace¹, démontrant que bien que les dommages causés par l'exploitation et la combustion du charbon – maladies respiratoires, accidents dans les mines, pluies acides, pollution de l'air, réduction des terres fertiles, changement climatique, destruction des emplois - ne soient pas intégrés dans le prix du charbon par tonne au kWh d'électricité, ils ont bien un coût que les populations et les gouvernements doivent payer. Une étude dirigée par Paul R. Epstein publiée en février 2011 a démontré que le charbon coûtait plus de 500 milliards de dollars aux Etats-Unis chaque année². Une autre par The Hamilton Project publiée en mai 2011 montre que le coût réel est 170% plus élevé que le coût d'une facture de chauffage et d'électricité³.

Il s'agirait davantage d'un double fardeau pour les populations locales dont une large part ne bénéficie souvent pas de l'électricité produite dans leur pays et/ou à partir de leurs ressources en charbon. Trop souvent l'électricité produite par de nouvelles unités de production sert à alimenter les multinationales exportatrices et/ou ne bénéficie pas aux populations urbaines non solvables ou habitant en zones

- 1 Voir notamment *The True cost of Coal*, Greenpeace international , November 2008
<http://www.greenpeace.org/international/Global/international/planet-2/report/2008/11/cost-of-coal.pdf>
- 2 *Full Cost accounting for the life cycle of coal*, Paul R. Epstein and others, February 2011
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1749-6632.2010.05890.x/abstract>
- 3 *A strategy for America's Energy Future: Illuminating Energy's Full Costs*, The Hamilton Project
http://www.brookings.edu/~media/research/files/papers/2011/5/energy%20greenstone%20looney/05_energy_greenstone_looney.pdf

L'association *Les Amis de la Terre France* est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables.
Les Amis de la Terre France sont membres de *Friends of the Earth International*.

rurales. C'est par exemple le cas des centrales à charbon de Medupi et Kusile en Afrique du Sud financées en partie par la Société Générale. Leur construction vise avant tout à satisfaire les besoins en électricité des entreprises étrangères de l'industrie extractive hautement consommatrice et non ceux de la population dont la majorité n'a que peu voire pas accès à l'électricité. De plus, alors que les premières bénéficient d'un tarif fixe datant de l'apartheid, la précarité électrique de la population s'accroît alors que la hausse du prix de l'électricité de 25% entre 2008 et 2012 a entraîné une hausse du nombre de foyers déconnectés. Enfin, la Banque Mondiale elle-même reconnaît que le soutien aux projets aux énergies fossiles et aux industries extractives ne permettra pas de réduire véritablement la pauvreté⁴.

Il nous est ensuite impossible de croire en la volonté de la Société Générale de contribuer à la transition vers une économie moins carbonée puisque que votre institution continue à financer le secteur du charbon, l'énergie la plus carbonée. L'urgence climatique est telle qu'il n'est plus possible de se suffire d'un soutien relatif aux énergies renouvelables et projets d'efficacité énergétique. L'Agence Internationale de l'Energie nous indique que nous avons d'ores et déjà virtuellement consommé tout notre budget carbone prévu pour les infrastructures énergétiques entre 2010 et 2035. De ce fait, toute infrastructure énergétique construite après 2017 doit être zéro carbone si nous voulons avoir une chance raisonnable de rester sous l'objectif des 2°C. La transition vers une économie moins carbonée sera impossible avec des projets tels qu'Alpha Coal et appelle au contraire dès aujourd'hui le développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et surtout une diminution drastique des énergies fossiles, à commencer par le charbon. Avec 1927 millions d'euros dans les mines de charbon entre 2005 et la mi-2013⁵, la Société Générale est loin de l'image de banque responsable soucieuse de jouer un rôle dans cette transition qu'elle veut donner.

En outre, il est difficile de voir comment le projet d'Alpha Coal pourrait respecter les Principes Généraux Environnementaux et Sociaux de la Société Générale. En effet, le projet causerait des dommages majeurs sur de nombreux aspects énoncés dans votre politique transversale sur la biodiversité et votre politique sectorielle sur les mines et les métaux comme devant faire l'objet d'une vérification spécifique. Il irait également à l'encontre des recommandations d'organismes internationaux auxquels la Société Générale dit se référer dans l'évaluation des projets qui lui sont soumis. Nous ne reviendrons pas ici sur l'ensemble des risques qu'Alpha Coal constitue pour l'environnement, la biodiversité marine et terrestre et la Grande Barrière de corail et préférons vous renvoyer vers notre précédent courrier. Rappelons uniquement que l'exportation du charbon extrait vers les marchés asiatiques entraînerait inéluctablement une hausse du trafic maritime en plein cœur de la Grande Barrière de corail. Celle-ci souffre déjà de l'industrialisation côtière et du réchauffement climatique et le Comité du patrimoine mondial des Nations-Unies a déjà demandé au gouvernement australien de mettre un terme au développement minier et gazier dans la zone. Toutefois, nous tenons à signaler que quelque soient les limites et conditions qui pourraient être apportées au projet, Alpha Coal ne pourra être ni durable ni responsable étant donné son impact climatique. Alpha Coal émettrait plus de 1,8 milliard de tonnes de CO2 et jouerait un rôle central dans l'ouverture de la région à l'exploitation minière. Comme indiqué dans notre précédente lettre, l'exploitation totale du bassin de Galilée telle que proposée est conforme avec des scénarios qui mèneraient à un réchauffement de 6 degrés au-dessus du niveau pré-industriel.

Enfin, nous aimerions soulever la contradiction évidente entre le positionnement de la Société Générale comme acteur moteur du développement durable et le conditionnement de votre implication dans le lancement effectif du projet Alpha au respect « des conditions fixées par l'état de Queensland et l'Australie, plus particulièrement celles visant à préserver la Grande Barrière de Corail ». Ce dernier point reviendrait non seulement à vous décharger de toute responsabilité dans les services financiers que vous apportez à vos clients, mais aussi à prendre le risque de soutenir des politiques publiques irresponsables en matière sociale, environnementale et climatique. La dernière Conférence des Parties a démontré l'absence totale d'acuité de l'Australie en matière climatique. Brillant par l'absence de tout représentant ministériel à Varsovie, le gouvernement fédéral australien s'y est illustré par des positions les plus conservatrices et dangereuses possibles pour la lutte contre le changement climatique au niveau international. S'en tenant aux piètres objectifs de réduction de leurs émissions de 5%, refusant de contribuer davantage au Fond Vert pour le climat, ces politiques internationales sont le pendant de mesures climaticides prises au niveau national: attaque contre la taxe sur le carbone, réduction du budget national pour les énergies propres et renouvelables, démantèlement du Ministère sur le Changement Climatique, fermeture de la commission sur le climat composée de scientifiques indépendants ne sont que quelques uns des derniers exemples. Les mêmes positions se déclinent au niveau du gouvernement de l'État du Queensland davantage préoccupé par l'idée de devenir le

4 Banktrack, http://www.banktrack.org/show/dodgydeals/medupi_coal_power_plant#tab_dodgydeals_issues

5 Banking on coal, Banktrack, Urgewald, CEE Bankwatch Network, Polska Zielona Sieć, November 2013
http://www.banktrack.org/download/banking_on_coal/banking_on_coal_4_67_6.pdf

L'association *Les Amis de la Terre France* est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables.

Les Amis de la Terre France sont membres de *Friends of the Earth International*.

premier exportateur de charbon mondial que par la préservation des joyaux environnementaux et de biodiversité qu'il abrite. Enfin, l'indépendance même de l'organisme chargé de la protection de la Grande Barrière de corail, la Great Barrier Reef Marine Park Authority, est remise en cause - certains de ses membres étant soupçonnés de conflits d'intérêts avec les industries de mines et du gaz. Ainsi, vouloir concilier responsabilité environnementale et climatique et suivi des politiques australiennes ne relève non pas d'une simple gageure mais d'une absence totale de clairvoyance⁶.

C'est pourquoi nous demandons à la Société Générale de nouveau de se retirer immédiatement et publiquement du projet Alpha Coal.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Florent Compain
Président des Amis de la Terre

Contact:
Lucie Pinson
Chargée de campagne Responsabilité des Acteurs financiers
Les Amis de la Terre France

⁶ La Grande Barrière de corail « infiltrée » par l'industrie minière et gazière, 01/11/2013, lemonde.fr
http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/11/01/la-grande-barriere-de-corail-infiltrée-par-l-industrie-minière-et-gazie_3506815_3244.html

L'association *Les Amis de la Terre France* est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables. Les *Amis de la Terre France* sont membres de *Friends of the Earth International*.